

CHAPITRE 15 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE PAR EQUIPES DE 2 JOUEURS

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les paires sont constituées de 2 joueurs licenciés dans le même Comité sans contrainte d'appartenance à un club et sans restriction de classement.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Clôture des inscriptions avant 13H 45 le jour de la compétition.

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs d'une même équipe doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants. Si l'équipe ne possède pas de remplaçant elle peut être scratchée.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances : l'arbitre décidera en fonction de l'heure le nombre de rotation et le nombre de donnes (20 minimum par séance)

Les 2 séances auront le même coefficient.

Le classement final se fera par addition des points obtenus par les 2 joueurs à chacune des 2 séances.

Le club organisateur tiendra à disposition une équipe de 2 joueurs afin de compléter une table le cas échéant.

ARBITRAGE

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	RIEUPEYROUX (12)
DATE	14 OCTOBRE 2017
ENGAGEMENT (par équipe)	30€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIEES	8

Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

ARBITRES

Le championnat de France se déroulera du 19 au 21 JANVIER 2018 à OLONNE sur MER